[VertigO]
La revue électronique en sciences de l'environnement
www.vertigo.uqam.ca

Appel à soumission de textes

Titre : *Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun ?*

Coordination du numéro : Nadia Belaidi (CNRS-UMR PRODIG), Nathalie Lewis (Université du Québec à Rimouski), Nicolas Milot (Université du Québec à Montréal) et Sylvie Paquerot (Université d'Ottawa).

La notion de *gouvernance* quel débat! Effet de mode à partir du début des années 1990 qui s'est immiscé rapidement dans toutes les sphères de l'action publique. Une notion polysémique sur laquelle chacun a une idée, mais dont le sens reste flou. Derrière ce concept, il est toutefois généralement question de **la manière dont on décide et agit collectivement dans un domaine ou face à un problème donné**. Déjà, plusieurs questions émergent de cette simple volonté descriptive : Qui décide et qui agit ? Comment ? Selon quels processus? Quelle est l'échelle pertinente de définition du problème ? Quelle est l'échelle pertinente du collectif, du commun ? Quels sont les critères de participation?... Que ce soit en matière de préservation de l'environnement ou de gestion des ressources naturelles, ces questions s'avèrent de première importance.

Questions d'échelle…

La relation avec l'environnement et les impacts de l'exploitation des ressources naturelles se vivent généralement à une échelle locale. Par contre, les choix de développement sont souvent discutés, débattus et décidés à des échelles différentes de celle où les conséquences sont vécues. Depuis quelques années, une tendance importante semble favoriser la (re)prise en charge des ressources naturelles par les communautés locales. Quels arguments supportent cette décentralisation ? Quel doit être le rôle des communautés ? Qui sont ces communautés? Qui peut prétendre parler au nom de touTEs alors qu'apparaissent de nouveaux espaces délibératifs consacrés à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ? À quelle échelle : celle de l'autorité politique instituée, celle de l'interdépendance, celle du territoire de proximité ? Quelles règles doivent prévaloir ? Quels acteurs, selon quelles procédures, peuvent légitimement décréter les usages, les modes de gestion, le devenir des ressources et de l'environnement? Pour l'heure, les ressources naturelles demeurent théoriquement soumises au principe de la souveraineté des États qui décident des réponses à ces questions à l'intérieur de leur territoire. En pratique, on observe toutefois une gouvernance beaucoup plus complexe où l'État, le marché et les communautés sont autant de repères au développement des usages des ressources naturelles et à l'encadrement des activités anthropiques ayant un impact sur l'environnement. Répondre aux questions précédentes offre une nouvelle compréhension de cette complexité et a des répercussions non seulement sur la société, mais sur l'ensemble de l'Humanité (présente et future).

Par ailleurs, de nombreux débats internationaux témoignent d'un urgent besoin de décision et d'action de la part des acteurs à l'échelle globale (au sujet des GES par exemple). À ce jour, le système international fonctionne principalement sur le principe de l'égale souveraineté des États. Dans une vision que l'on voudrait « de subsidiarité », chacun de ces États serait représentatif des échelons inférieurs. Quel est le potentiel et les limites de ce schéma classique pour décider et agir en matière de ressources et d'environnement ? Qu'a fourni comme réponses aux problèmes communs, à ce jour, le développement, parfois qualifié de « pléthorique » du droit international

de l'environnement? L'entrée en scène de nouveaux acteurs – firmes, ONG, OIG, collectivités locales, etc. – change-t-elle utilement les manières de décider et d'agir à l'échelle internationale ? La diversité des acteurs et des regroupements globaux (souvent de nature économique) permet-elle de mieux prendre en compte la diversité des intérêts, de dépasser la confrontation des intérêts nationaux, dans le difficile travail visant à construire notre commune humanité ? Si l'idée initiale est de protéger au mieux les ressources naturelles et l'environnement planétaire des agressions humaines pour le compte de l'Humanité (présente et future), dès lors, il est question de principes communs à partager, à adopter et à mettre en œuvre. Il est question de règles à poser et à faire respecter. Alors, la question du pouvoir et de l'équité de ce pouvoir revient au galop, de même que celle de la communauté : l'Humanité peut-elle être une communauté planétaire? Quels sont les éléments fédérateurs de cette communauté ? Qui peut parler au nom de touTEs ? Les principes à adopter peuvent-ils et doivent-ils être universels? Dans un monde complexe d'interdépendance, comment prendre en compte les spécificités locales, tout en favorisant l'élaboration d'objectifs nationaux, et en faisant respecter des principes communs à l'échelle mondiale ? Quels critères pour déterminer l'échelle des décisions ?

Axe 1 : La multidimensionnalité en action : une question d'échelles, d'institutions et d'interactions à repenser.

Par ce premier axe, nous suggérons d'aborder la question de la multidimensionnalité pour tout positionnement sur la gouvernance, afin de sortir d'une vision élémentaire de l'environnement, parcellaire et technique, et de mettre en avant sa complexité écologique, sociale, culturelle, économique et finalement politique du fait de l'imbrication des domaines énoncés. Cette idée de multidimensionalité permet aussi d'entrevoir la gouvernance au-delà de la simple intervention de l'État. Cette question peut être abordée tant du point de vue juridique, politique et environnemental, qu'au travers d'échelles territoriales et institutionnelles spécifiques (du local au global, de l'association à l'OI).

… et questions de démocratie!

S'agissant de comprendre comment on décide et on agit collectivement dans un domaine ou face à un problème donné, la notion de gouvernance, en elle-même, ne nous dit rien des enjeux démocratiques qui sous-tendent le questionnement qui précède. Or, alors que se déploient au nom de la gouvernance de multiples façons de décider et d'agir, quelle est la réelle prise en compte du bien collectif ou de l'intérêt général (incluant celui des générations futures)? L'efficacité ou l'optimalité des décisions et actions ne dispose pas en soi du caractère démocratique de celles-ci : Quel partage du pouvoir ? Dans quel espace public ? Quand peut-on dire d'un processus qu'il est démocratique? Comment se trouve garantie l'égalité de représentation et de participation devant les inégalités de fait ? Comment résoudre les contradictions d'intérêts plutôt que les nier ou les masquer au nom du commun ? Les cadres démocratiques classiques (démocratie représentative) peuvent-ils cohabiter avec des modes floues de démocratie dite participative ? Quelles conséquences peut-on observer, du point de vue de l'égalité, à contourner les formes et les procédures traditionnelles de l'exercice de l'autorité politique dans la démocratie formelle ? Et ultimement, comment poser « idéal démocratique » et « idéal écologique » un par rapport à l'autre ?

Plus encore, à l'échelle mondiale, nulle autorité politique démocratiquement instituée ne se positionne comme garante de l'autorité planétaire à l'égard des problèmes environnementaux et, à ce jour, les stratégies internationales adoptées ont été moyennement couronnées de succès. S'il

devient possible de protéger de façon stricte certains espaces, cela reste plutôt de l'ordre homéopathique, d'autant plus que la question même de la protection de la biodiversité et des moyens pour l'assurer demeure au cœur des débats scientifiques. La question plus large de l'utilisation, de la consommation et de la gestion des ressources est loin d'être réglée, enjeu d'autant plus préoccupant que plusieurs « stock » de ressources donnent des signes d'épuisement. Or, cette question se double souvent de celle aussi large de populations voyant leurs conditions de vie se détériorer. Plusieurs communautés ne peuvent envisager les enjeux de protection de l'environnement alors qu'elles sont elles-mêmes confrontées à leur propre subsistance. Dans une vision à court terme, la mise en réserve, les modes prescriptifs de protection au nom d'une protection mondiale des ressources sont souvent présentés comme allant à l'encontre du développement durable local. Comment concilier justice sociale et protection des ressources naturelles à cette échelle et dans cette temporalité ? Pour quoi et pour qui préserve-t-on ? À quel titre la protection du bien commun peut-elle mettre en balance certains intérêts des populations locales à court terme ? A contrario, comment déterminer ou faire émerger le bien commun à partir de décisions locales fragmentées qui répondent à des problématiques de développement immédiates ? CertainEs allant même jusqu'à remettre en cause parfois la pertinence de la démocratie comme mode de décision et d'action quand il s'agit de la préservation de l'environnement, il apparaît essentiel d'en approfondir les différentes dimensions pour ouvrir à la réflexion sur un vivre-ensemble mondial multi scalaire.

Axe 2 : Un débat sur la démocratie et sur les modes d'action communs.

L'agir collectif démocratique, autour d'une gestion viable des ressources naturelles et de l'environnement. En quoi les formes politiques et administratives actuelles et passées sont adéquates afin de réussir le défi du *vivre-ensemble* inclusif et égalitaire que suppose le projet démocratique.

L'objectif de ce numéro est d'affiner et de confronter les connaissances et la compréhension de ces deux axes problématiques de la gouvernance de l'environnement. Les contributions peuvent être de nature théorique ou conceptuelle en lien avec les différents volets de la problématique présentée, de même que présenter le résultat de recherches empiriques. Elles peuvent par exemple tenter d'analyser les relations des notions telles que la *gestion intégrée des ressources naturelles* et la gouvernance : deux débats distincts ou une perméabilité, voire un effacement d'un terme au profit de l'autre?

Ces textes doivent être innovateurs et apporter une contribution au corpus scientifique existant.
Pour soumettre un texte, prière de consulter les politiques de publications de la revue disponibles à l'adresse suivante : http://www.vertigo.uqam.ca/

Lors de la soumission, les auteurs doivent fournir leur nom et les coordonnées de trois réviseurs potentiels pour leur article. La revue se réserve le droit de choisir ou non les réviseurs proposés.

Échéancier

1. **15 août 2008** : Envoi d'une proposition contenant un titre et un résumé de 500 mots ;
2. **15 novembre 2008** : Texte complet respectant les conditions éditoriales précisées sur le site de la revue à l'adresse suivante : http://www.vertigo.uqam.ca/ ;
3. Évaluation du texte par un comité de lecture - réponse définitive de la revue au début **janvier 2009** avec grille d'évaluation des réviseurs;

4. **mars 2009** : Réception des textes révisés:
5. **mai - juin 2009** : Mise en ligne du numéro

Sauf pour les dates du 15 août et du 15 novembre, l'échéancier est fourni à titre indicatif.
Les propositions (résumés et textes complets) sont soumises par courrier électronique à l'adresse suivante : vertigo@sympatico.ca

Vous pouvez aussi nous faire parvenir en tout temps des propositions de textes pour les différentes sections de la revue. La revue accepte la soumission de textes scientifiques en tout temps.

Rédaction de la revue

Vertig*O* – la revue électronique en sciences de l'environnement
2669 Knox, Montréal, Québec, Canada, H3K 1R3
Courriel : vertigoweb@sympatico.ca
Site Internet : http://www.vertigo.uqam.ca/